



5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADR. TELEGR. INTERPARLEMENT GENEVE

Genève, le 27 avril 2012

RAPPORT PARLEMENTAIRE MONDIAL
L'évolution de la représentation parlementaire

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La toute première édition du *Rapport parlementaire mondial* a été lancée le 2 avril 2012 à la 126^{ème} Assemblée tenue à Kampala, en Ouganda. De nombreuses délégations ont expliqué que le thème global de l'Assemblée - la relation entre parlement et citoyens - était une question fondamentale dans leur pays. Dans sa présentation, le Président de l'UIP, M. Radi, a affirmé que les parlements devaient faire davantage pour se rapprocher des citoyens. La société est en mutation rapide et le Parlement doit se moderniser afin de rester en phase avec elle. Dans ce *Rapport*, on analyse les grands enjeux de cette problématique et on propose des exemples de bonnes pratiques des parlements et des parlementaires.

J'ai le plaisir de vous faire parvenir des exemplaires du *Rapport* et de son résumé, publiés conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces documents, et bien d'autres encore, peuvent être consultés sur les pages web consacrées au *Rapport* (<http://www.ipu.org/dem-f/gpr.htm>).

J'invite les parlements à analyser les conclusions du *Rapport* à la lumière de leur contexte national. Je les invite en outre à diffuser largement le *Rapport* en leur sein, et à dialoguer avec la société civile sur la manière de renforcer les liens entre parlement et citoyens.

L'UIP est prête à appuyer des initiatives parlementaires visant à présenter et à promouvoir le *Rapport*. Dans l'annexe à la présente lettre, on décrit le type d'appui que l'UIP pourrait apporter et on formule quelques suggestions sur des initiatives que les parlements pourraient souhaiter prendre.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir nous tenir informés de toute initiative visant à faire connaître le *Rapport parlementaire mondial*. Mon collègue Andy Richardson (ar@mail.ipu.org; +41 22 919 41 35) est à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Anders B. Johnsson
Secrétaire général



Annexe : Initiatives parlementaires autour du *Rapport parlementaire mondial*

Le lancement du *Rapport parlementaire mondial* est l'occasion de promouvoir un dialogue constructif sur l'état des relations entre parlements et citoyens.

Le *Rapport* a été publié en anglais, espagnol et français et le sera bientôt en arabe. Il peut être téléchargé sur www.ipu.org/gpr. Les initiatives parlementaires liées au *Rapport* seront reflétées dans cette section du site Web de l'UIP.

Pour toutes questions et observations, prière de contacter M. Andy Richardson (ar@mail.ipu.org; +41 22 919 41 35).

Appui de l'UIP

Documentation

- L'UIP ne possède qu'un petit nombre d'exemplaires du *Rapport* et de son résumé. Elle est en mesure de fournir gratuitement aux parlements quelques exemplaires supplémentaires. L'UIP pourra alors demander aux parlements de couvrir les frais d'expédition.
- Aux parlements qui voudraient **reprographier** le *Rapport*, l'UIP peut fournir des fichiers PDF haute résolution pouvant être remis directement à un imprimeur.
- Aux parlements qui voudraient faire **traduire** le *Rapport*, ou son résumé, dans les langues nationales, l'UIP peut remettre le texte original sous la forme d'un fichier Word.
- Aux parlements qui voudraient faire **imprimer** des traductions locales du *Rapport*, l'UIP peut remettre des fichiers InDesign pouvant être utilisés par un maquettiste pour la conception graphique du *Rapport*.

Lancement d'activités parlementaires

- L'UIP peut dispenser conseils et informations sur l'organisation d'activités parlementaires. Ces conseils et informations peuvent couvrir, par exemple, l'ordre du jour, le public ciblé, les intervenants et le suivi. Il est entendu que le rôle de l'UIP est d'appuyer des activités qui sont pilotées par les parlements.
- Les parlements pourront, s'ils le souhaitent, solliciter le concours des bureaux locaux du PNUD, qui ont été informés du contenu du *Rapport*.
- Sur demande, l'UIP peut communiquer aux parlements les noms d'experts pouvant participer à des activités parlementaires. Il pourra s'agir de l'auteur principal du *Rapport*, de membres du Conseil consultatif et de parlementaires ayant contribué à la rédaction du *Rapport*. La participation de ces experts sera fonction de leur disponibilité et ne peut donc être garantie. Dans la plupart des cas, les frais de participation des experts devront être couverts par le Parlement.

Types d'initiatives parlementaires envisageables

On trouvera ci-après une liste d'initiatives que les parlements pourraient envisager autour du *Rapport*.

# 1	Faire traduire le résumé du <i>Rapport</i> et le diffuser localement
Le résumé est un document de huit pages où sont présentés les messages et conclusions les plus importants du <i>Rapport</i> . L'UIP en communiquera le fichier source à tout Parlement qui souhaiterait le faire traduire dans d'autres langues et/ou en imprimer des exemplaires localement.	
# 2	Présenter le <i>Rapport</i> au Parlement
Le <i>Rapport</i> peut être présenté au Parlement de diverses manières : <ul style="list-style-type: none">○ Présenter le <i>Rapport</i> en plénière et susciter un débat entre groupes politiques;○ Renvoyer le <i>Rapport</i> à la Commission parlementaire chargée des relations avec les citoyens.	
# 3	Organiser un débat public
Réunir des représentants de la société civile, des milieux universitaires, des médias et du gouvernement pour un échange de vues sur l'état des relations entre Parlement et citoyens. Dans les pays où le PNUD dispose d'un bureau, s'efforcer de nouer un partenariat autour de cette initiative. Thèmes envisageables : <ul style="list-style-type: none">• Les attentes croissantes du public et les défis auxquels fait face le Parlement;• En quoi les attentes du public influent-elle sur l'évolution du Parlement ?	
# 4	Mobiliser les médias locaux
Tenir une conférence de presse pour faire connaître le contenu du <i>Rapport</i> . Le communiqué de presse publié par l'UIP et le PNUD ainsi qu'un éditorial rédigé à l'intention de la presse peuvent être utilisés, assortis de données propres à votre pays, pour adapter vos déclarations au contexte local.	
# 5	Nouer un contact avec les instances locales d'observation du travail parlementaire
Instaurer un dialogue entre le Parlement et les instances d'observation du travail parlementaire (ou approfondir le dialogue existant) sur les moyens de renforcer l'implication du public dans le travail parlementaire.	
# 6	Ajouter un lien vers le <i>Rapport</i> sur le site web du Parlement
Annoncer le lancement du <i>Rapport</i> sur le site Web du Parlement et y insérer un lien vers le résumé du <i>Rapport</i> et les sites internet de l'UIP et du PNUD.	

Questions soulevées par le *Rapport parlementaire mondial*

Les activités parlementaires pourraient porter sur des thèmes traités dans le *Rapport* tels que :

1. Quel est le degré de confiance accordé au Parlement selon les sondages d'opinion ? Quelles en sont les raisons, et les conséquences ?
2. Comment les attentes des citoyens vis-à-vis du Parlement évoluent-elles ? Comment le Parlement y répond-il ?
3. Les citoyens savent-ils vraiment ce que font les parlementaires ? Comment les éclairer ?
4. Quelle influence les citoyens exercent-ils sur le travail législatif ? Quel degré d'influence devraient-ils avoir ?

5. Quelles possibilités les parlementaires ont-ils de nourrir leur travail parlementaire de l'expérience acquise dans leur circonscription ?
6. Les parlementaires doivent-ils rendre des comptes à leur parti politique ou à leurs électeurs ?
7. Les codes de conduite parlementaires rendent-ils le travail parlementaire plus facile ou plus difficile ?
8. Les fonds de développement des circonscriptions apportent-ils des ressources vitales aux collectivités locales, ou détournent-ils l'attention des parlementaires de leurs fonctions nationales, à savoir légiférer et contrôler l'action du gouvernement ?
9. Les outils de communication comme Facebook aident-ils les parlementaires à maintenir le contact avec les citoyens, ou viennent-ils encore alourdir leur emploi du temps ?
10. Est-il acceptable que des entités extérieures évaluent le travail des parlementaires au Parlement ? Ces instances d'observation du travail parlementaires peuvent-elles devenir des partenaires en vue d'améliorer la manière dont est perçu le Parlement ?